

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du 18 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIRELADE (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal RAPET, Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal: 12/11/2019.

PRESENTS:, RAPET Pascal, BRAU Rolande, ARNAUD Henri, CURILLON Romuald, BATTOCCHIO Jérôme, RABIER / VAN DE KERCHOVE Martine, BLANC-TARIS Guy, AUGÉARD Serge, PUJOLS Sandrine, TERRIEN Sonia, TAROT Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES : FAUBET Dominique a donné pouvoir à RAPET Pascal ; DA SILVA TOME Americo, ERCEAU Karl.

SECRETARE DE SEANCE: BRAU Rolande.

ORDRE DU JOUR:

- Renouvellement du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2019/2022.
- Assurance statutaire du personnel – Contrat d'assurance incapacités de travail 2020.
- Tarifs 2020 – repas restaurant scolaire et accueil périscolaire.
- Travaux construction classe / Avenants aux marchés.
- Bilan Scènes d'été / Musicavir'live des 20-21-22 septembre.
- Spectacle de Noël pour les enfants de l'école.
- Admission en non-valeur.
- Délibérations modificatives / virements de crédits.
- Point sur le conseil d'école
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. le 1^{er} Adjoint ouvre la séance à 19 heures.

Les compte-rendus des deux précédentes réunions sont adoptés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019/2022.

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le président à signer l'avenant de rattachement des actions des anciennes Communauté de Communes des Côteaux de Garonne et du vallon de l'Artolie au Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes de Podensac renommé Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Ce contrat couvrait la période de 2015 à 2018. Etant arrivé à échéance, il convient de le renouveler pour la période 2019/2022.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole qui contribue, pour une durée de 4 ans, au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications de Monsieur l'Adjoint au Maire,
Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL - CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITES DE TRAVAIL 2020.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le contrat proposé par CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités du personnel pour l'année 2020.

La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. Le texte du contrat 2020 est soumis aux Conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **de souscrire au contrat d'assurance incapacité de travail du personnel relevant de la CNRACL et de celui affilié à l'IRCANTEC, proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.**

Le Maire,

*** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**

*** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.**

TARIFS DU REPAS DE RESTAURANT SCOLAIRE et ACCUEIL PERISCOLAIRE AU 1ER JANVIER 2020.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des repas de restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire au 01/01/2020.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de porter le prix du repas enfant à 3 € et le repas adulte à 4 €, à compter du 01/01/2020. Le prix du repas de cantine pour l'enfant non inscrit, reste à 7 €.**
- **DE porter ainsi les tarifs de l'accueil périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2020, à la demi-heure indivisible, en fonction du quotient familial :**
 - **de 0 à 400 € / mois : 0.62 € la ½ h**
 - **de 401 à 700 € / mois : 0.65 € la ½ h**
 - **de 701 à 1250 € / mois : 0.67 € la ½ h**
 - **> de 1251 € / mois : 0.72 € la ½ h**

Maintient la majoration des tarifs de garderie périscolaire pour dépassement d'horaires.

La majoration des tarifs est appliquée au-delà de 18 h 30, par tranche de 30 minutes, elle est de l'ordre du coût de la demi-heure de travail du personnel d'animation 10 €.

Et l'application d'un tarif de garderie à partir de 11 H 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de l'ordre de 10 €, par tranche de 30 minutes, pour les enfants non récupérés par leurs parents aux heures normales de sorties.

Rappel : Le montant minimum de perception par la Trésorerie est passé à 15 € en 2017, aussi les notes inférieures à cette somme seront reportées au mois suivant jusqu'à la fin du trimestre. A ce moment-là, la famille devra payer la somme de 15 € même si ce montant n'est pas atteint.

- **DONNE POUVOIRS AU MAIRE** pour mener à bien cette délibération et signer les documents se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX CONSTRUCTION CLASSE / AVENANT 2 AU MARCHE DE TRAVAUX CHARPENTE COUVERTURE LOT 2, MENUISERIE ALUMINIUM- SERRURERIE LOT 3 et MENUISERIE BOIS LOT 4.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux et la nécessité de modifier le marché par la suppression de toute la pergola -5308 € HT et le remplacement de la menuiserie de la future entrée comprenant : dépose et évacuation de l'ancienne menuiserie et du volet ; fourniture et pose d'un nouvel ensemble menuisé avec double vitrage feuilleté et crémone pompier + 2980.50 € HT.

Le devis est soumis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de conclure l'avenant au marché de charpente couverture et menuiserie aluminium avec l'entreprise TCB SARL- 33190 LOUPIAC DE LA REOLE pour un montant de -2327.50 € HT, soit - 2793.00€ TTC, pour les travaux d'extension de l'école.

- **Mandate Monsieur le Maire** pour signer l'avenant et tous documents y afférents.

- **la dépense sera imputée sur le programme des travaux du groupe scolaire.**

TRAVAUX CONSTRUCTION CLASSE / AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX PLATRERIE ISOLATION LOT 5.

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux et la nécessité de réaliser une modification de dalle existante, par dépose et repose de dalle, reprise ossature existante et dalle, doublage et évacuation des gravats pour un montant de + 3256.00€ HT et enlever au marché divers raccords au plâtre, une trappe de visite 50x50 avec pose de plafond dalle 60x60 pour un montant de - 1734.20 € .

Le devis est soumis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de conclure l'avenant au marché de plâtrerie isolation avec l'entreprise SAS ROUILLON Cyril - 33190 BAGAS pour un montant de 1521.80 € HT, soit 1826.16€ TTC, pour les travaux d'extension de l'école.

- **Mandate Monsieur le Maire** pour signer l'avenant et tous documents y afférents.

- **la dépense sera imputée sur le programme des travaux du groupe scolaire.**

Bilan scènes d'été / Musica vir'live des 20-21-22 septembre

Mr l'adjoint lit le compte rendu de la réunion de bilan, réalisée entre les élus et les associations le 04/11/2019. Les dépenses se sont élevées pour la commune à 9194.62 €.

La répartition des recettes entre les 9 associations participantes leur a permis de bénéficier d'une somme de 260.45 € chacune.

D'autres possibilités d'animations sont à l'étude par les associations pour la prochaine édition.

Spectacle de Noël pour les enfants de l'école

Le spectacle est prévu le vendredi 20/12 à 17 h 00 à la salle des fêtes.

ADMISSION EN NON-VALEUR.

Le Conseil Municipal,

Considérant la somme de **4040.41 € (quatre mille quarante euros et quarante et un cents)**, concernant une dette de loyers de 2017 et 2018 de 4040.41€ que la trésorerie ne peut pas recouvrer en raison du procès-verbal de carence d'une locataire partie sans payer,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE l'admission en non-valeur de la somme de **4040.41 € (quatre mille quarante euros et quarante et un cents)**, compte 6541.

Les crédits au compte 6541 du budget de l'année, vont être complétés par virement de crédits.

Décision Modificative pour Admissions en non-valeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide de procéder au vote de Virement de Crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 6541	Créances admises en non valeur	3 041,00
Total		3 041,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022/ 022	Dépenses imprévues	3 041,00
Total		3 041,00

Point sur le conseil d'école

Mr l'Adjoint donne lecture des points importants du conseil d'école et la discussion est engagée avec les conseillers sur les travaux en cours et la mise à disposition des locaux neufs.

Le compte-rendu du conseil d'école sera transmis aux conseillers ainsi que les dates précédemment retenues pour les différentes manifestations de début 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

- le prochain conseil communautaire aura lieu le 27/11.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,